

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2018, à 20 h, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018
 - 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
 - 3.2 Autorisation de paiement de la facture 21487 de EnviroServices – témoin expert au TAQ dans le dossier des sanctions administratives
 - 3.3 Décompte progressif #1 et réception provisoire des travaux de remplacement de ponceaux rangs de la Côte Saint-Louis et des Pins
 - 3.4 Achat de fleurs annuelles et de jardinières pour la saison 2018
4. CORRESPONDANCE
5. COMPTE-RENDU DES COMITÉS
6. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 6.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (juin 2018)
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. AFFAIRES DIVERSES
 - 8.1 Nomination d'un maire suppléant du 1^{er} août au 30 novembre 2018
 - 8.2 Adoption du Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle
 - 8.3 Avis de motion et dépôt du Règlement 619-2018 concernant un tarif applicable aux dépenses des employés municipaux et des élus occasionnés dans le cadre de leurs fonctions
 - 8.4 Avis de motion et dépôt du Règlement 620-2018 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Esprit
 - 8.5 Avis de motion et dépôt du Règlement 617-2018 Création de la zone H-34 à même la zone H-16
 - 8.6 Adoption du Premier projet de Règlement 617-2018 Création de la zone H-34 à même la zone H-16
 - 8.7 Avis de motion et dépôt du Règlement 618-2018 agrandissement de la zone C-30 à même la zone H-32
 - 8.8 Adoption du Premier projet de Règlement 618-2018 agrandissement de la zone C-30 à même la zone H-32
 - 8.9 Politique de capitalisation et d'amortissement 2018
 - 8.10 Participation au souper spectacle - Tirs de tracteurs antiques de Saint-Alexis
 - 8.11 Demande de permis assujéti au règlement relatif au PIIA au 8, rue Grégoire – démolition d'une remise, construction d'un garage et peinture de la toiture du bâtiment principal
 - 8.12 Participation au 11e grand souper concert de la « Sinfonia de Lanaudière »
 - 8.13 VARIA
 - 8.13.1 Abrogation de la résolution 2018-05-151

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

- 8.13.2 *Recommandation de paiement – Travaux infrastructures 2017 – 9306-1380 Québec inc.*
8.13.3 *Motion de félicitations pour les bénévoles et commanditaires ayant collaboré à la Journée de la Pêche*
8.13.4 *Motion de félicitations pour les personnes, organismes bénévoles, employés municipaux et partenaires financiers ayant contribué au succès de la Fête nationale du Québec 2018*
LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-07-196

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

**2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

**2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-07-197

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 comme présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-07-198

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018 comme présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

**3. APPROBATION DES COMPTES**

**3.1 Comptes à payer**

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 30 juin 2018 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

2018-07-199

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 30 juin 2018 totalisant **73 769.63 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 30 juin 2018, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **33 746.28 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

**ADOPTÉE.**



**3.2 Autorisation de paiement de la facture 21487 de EnviroServices – témoin expert au TAQ dans le dossier des sanctions administratives**

2018-07-200

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le paiement de la facture portant le numéro 21487 au montant de **6 134.49 \$** à EnviroServices pour la vacation au TAQ à titre de témoin expert dans le dossier de sanctions administratives.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41500-411.

**ADOPTÉE.**



**3.3 Décompte progressif #1 et réception provisoire des travaux de remplacement de ponceaux rangs de la Côte Saint-Louis et des Pins**

**Considérant** le contrat portant le numéro TP201801-011 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et l'entreprise *Les Excavations Michel Chartier inc.* pour les travaux de remplacement de ponceaux rangs de la Côte Saint-Louis et des Pins;

**Considérant** la demande de paiement de l'entreprise, la recommandation de paiement et la demande de réception provisoire des travaux, soumise par Parallèle 54, *experts-conseil* au dossier, datée du 11 juin 2018, pour lesdits travaux de remplacement de ponceaux

2018-07-201

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif no 1 à l'entreprise *Les Excavations Michel Chartier inc.*, au montant de **64 366.02 \$** taxes incluses, la retenue contractuelle de 10% ayant été retranchée, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier.

**D'AUTORISER** la réception provisoire des travaux conditionnellement à la correction des déficiences énumérées :

- Compacter les accotements (rang des Pins et rang de la Côte St-Louis)
- Enlever le surplus du pavage accrocher par la pelle (rang des Pins)
- Nettoyer le pavage à l'intersection rang des Pins et de la rue Martimbeau
- Nettoyer le tas d'asphalte au bord du champ agricole avant le ponceau à gauche direction du rond-point

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

- Validation à faire de l'état de la surface pavée de la zone de réparation du ponceau rang de la Côte St-Louis.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-04001-721 financée en partie par le *TECQ 2014-2018 (ponceau rang de la Côte Saint-Louis à 100%)* ainsi que par les activités de fonctionnement/Fonds général.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

3.4 Achat de fleurs annuelles et de jardinières pour la saison 2018

2018-07-202

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la libération d'un budget de **10 000 \$ net** pour l'achat de fleurs annuelles et jardinières pour la saison 2018.

D'AUTORISER le paiement de la facture 517 au montant de **8 264.29 \$** à *Pépinière Montcalm* pour l'achat de paniers de fleurs.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-62200-626, comme prévu au budget 2018.

ADOPTÉE.

~~~~~

**4. CORRESPONDANCE**

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 22 juin 2018.

~~~~~

5. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

Aucun compte rendu n'est déposé.

~~~~~

**6. DÉPÔT DE RAPPORTS**

**6.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (juin 2018)**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de juin 2018.

~~~~~

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

**8. AFFAIRES DIVERSES**

**8.1 Nomination d'un maire suppléant du 1<sup>er</sup> août au 30 novembre 2018**

2018-07-203

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE NOMMER** le conseiller, monsieur Claude Gosselin, à titre de maire suppléant pour le prochain quadrimestre débutant le 1<sup>er</sup> août au 30 novembre 2018.

**DE TRANSMETTRE** cette résolution à la MRC de Montcalm.

**ADOPTÉE.**



**8.2 Adoption du Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle**

**Considérant** qu'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 10 janvier 2011, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec;

**Considérant** que l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

**Considérant** que la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et égale ou inférieure au seuil fixé par décret ministériel, celui-ci étant actuellement à 101 100 \$ et, qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

**Considérant** que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

**Considérant** qu'un premier dépôt a été fait au conseil le 4 juin 2018 pour analyse et recommandation;

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et que le règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 26 juin 2018.

2018-07-204

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle, comme déposé.

Qu'une copie du règlement soit envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire comme le requière la loi.

**ADOPTÉE.**



**8.3 Avis de motion et dépôt du Règlement 619-2018 concernant un tarif applicable aux dépenses des employés municipaux et des élus occasionnés dans le cadre de leurs fonctions**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Claude Gosselin, à l'effet que le *Règlement 619-2018 concernant un tarif applicable aux dépenses des employés municipaux et des élus occasionnés dans le cadre de leurs fonctions* sera adopté lors d'une séance ultérieure et qu'il a pour objet :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

- établir un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la municipalité par les élus et les employés municipaux.

Une copie du règlement 619-2018 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) au moins 72 heures avant la présente séance et est disponible pour les gens dans la salle, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.



**8.4 Avis de motion et dépôt du Règlement 620-2018 intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Esprit**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par Claude Gosselin, à l'effet que le *Règlement 620-2018 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Esprit* sera adopté lors d'une séance ultérieure et qu'il a pour objet :

- D'établir des valeurs qui servent de guide pour la conduite des employés de la municipalité, comme l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres employés, les élus de la municipalité et les citoyens, la loyauté envers la municipalité, la recherche de l'équité, l'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la municipalité ainsi que certaines règles de conduite à respecter.

Une copie du règlement 620-2018 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) au moins 72 heures avant la présente séance et est disponible pour les gens dans la salle, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.



**8.5 Avis de motion et dépôt du Règlement 617-2018 Création de la zone H-34 à même la zone H-16**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par Sandra Cardin, à l'effet que le *Règlement 617-2018 Création de la zone H-34 à même la zone H-16* sera adopté lors d'une séance ultérieure et qu'il a pour objet :

- D'ajuster le règlement de zonage de façon à préciser les usages résidentiels autorisés dans la nouvelle zone H-34 pour favoriser une intégration harmonieuse afin de modifier les typologies de bâtiments résidentiels autorisés dans la zone H-16 à la grille des usages et des normes apparaissant à l'annexe B du règlement de zonage portant le numéro 364.

Une copie du règlement 617-2018 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) au moins 72 heures avant la présente séance et est disponible pour les gens dans la salle, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.



**8.6 Adoption du Premier projet de Règlement 617-2018 Création de la zone H-34 à même la zone H-16**

**Considérant** qu'un premier dépôt du premier projet de Règlement 617-2018 *Création de la zone H-34 à même la zone H-16* été fait au conseil le 26 juin 2018 pour analyse et recommandation.

**2018-07-205**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Sandra Cardin  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le premier projet de Règlement 617-2018 *Création de la zone H-34 à même la zone H-16* comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

**8.7 Avis de motion et dépôt du Règlement 618-2018 agrandissement de la zone C-30 à même la zone H-32**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par Ginette Brien, à l'effet que le *Règlement 617-2018 agrandissement de la zone C-30 à même la zone H-32* sera adopté lors d'une séance ultérieure et qu'il a pour objet :

- De permettre les usages commerciaux sur le lot 3 338 717, cadastre du Québec, qui est attenant aux zones C-30 et CH-20-3 où sont permis certains usages commerciaux et de modifier le règlement de zonage portant le numéro 364 afin d'intégrer le lot 3 338 717, cadastre du Québec, actuellement compris dans la zone H-32 à la zone C-30.

Une copie du règlement 618-2018 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) au moins 72 heures avant la présente séance et est disponible pour les gens dans la salle, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

~~~~~

8.8 Adoption du Premier projet de Règlement 618-2018 agrandissement de la zone C-30 à même la zone H-32

Considérant qu'un premier dépôt du *premier projet de Règlement 618-2018 agrandissement de la zone C-30 à même la zone H-32* été fait au conseil le 26 juin 2018 pour analyse et recommandation.

2018-07-208

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement 618-2018 agrandissement de la zone C-30 à même la zone H-32 comme ci au long rédigé.

ADOPTÉE.

~~~~~

**8.9 Politique de capitalisation et d'amortissement 2018**

**Considérant** que la politique de capitalisation et d'amortissement se veut un cadre de référence servant à l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par le conseil et ayant une incidence sur la situation financière;

**Considérant** que la première politique adoptée en 1999 n'est plus d'actualité.

**2018-07-209**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** la Politique de capitalisation et d'amortissement 2018 comme préparée par la direction générale.

**D'ABROGER** la résolution ou tout autre document traitant du même sujet.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

8.10 Participation au souper spectacle - Tirs de tracteurs antiques de Saint-Alexis

2018-07-210

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

D'AUTORISER l'achat de dix (10) billets à 65 \$ chacun pour des membres du conseil et des employés afin de représenter la municipalité de Saint-Esprit à l'occasion du Banquet/souper spectacle de la 17^e édition des *Tirs de Tracteurs antiques* de la municipalité de Saint-Alexis qui aura lieu le 3 août 2018. Les billets des conjointes seront défrayés par les membres du conseil concernés, le tout pour un montant total de **650 \$**.

D'AFPECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-11000-310.

ADOPTÉE.



8.11 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA au 8, rue Grégoire – démolition d'une remise, construction d'un garage et peinture de la toiture du bâtiment principal

Considérant que le projet consiste à la démolition d'une remise, de la construction d'un garage et de la peinture de la toiture du bâtiment principal sis au 8 rue Grégoire à Saint-Esprit;

Considérant que ce projet est assujetti au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012*;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du *Règlement relatif aux PIIA #553-2012*;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2018-07-211

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de permis comme demandé pour les travaux au bâtiment principal, et ce, conditionnellement à ce que le revêtement extérieur du garage soit en canexel, avec volets ou cadrages assortis à la maison, comme proposé. Si le revêtement du garage souhaité demeure le vinyle, une autre demande de permis devra être déposée avec un nouveau choix de couleur, plus assorti à la maison.

Selon la date d'exécution du projet, les travaux projetés pourraient répondre aux critères pour la subvention relative au programme de revitalisation décrit dans le règlement. Advenant un tel cas, le requérant pourra déposer une demande lorsqu'il aura terminé ses travaux, le tout dans les délais du permis émis, selon les sommes résiduelles disponibles dans le programme de subvention mis en place par la municipalité de Saint-Esprit et selon les critères d'admissibilité du programme qui sera en vigueur au moment de la demande.

Le délai de délivrance du permis ou du certificat en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance d'un avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission d'un permis ou d'un certificat, soit caduque au-delà de ce délai de 60 jours, soit le 13 août 2018.

ADOPTÉE.



8.12 Participation au 11e grand souper concert de la « Sinfonia de Lanaudière »

2018-07-212

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER l'achat d'un (1) billet à 145 \$ pour le maire, monsieur Michel Brisson, afin de représenter la municipalité de Saint-Esprit à l'occasion du 11^e grand souper

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

concert de la *Sinfonia de Lanaudière* qui aura lieu le 20 octobre prochain. Le billet de la conjointe de monsieur Brisson sera défrayé par ce dernier directement.

D’AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-11000-310.

ADOPTÉE.

~~~~~

**8.13 VARIA**

**8.13.1 Abrogation de la résolution 2018-05-151**

**Considérant** que le conseil désire se prévaloir du pouvoir que lui accorde le Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle.

2018-07-213

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D’ABROGER** la résolution **2018-05-151** par laquelle le conseil lançait un appel d’offres sur invitation pour les travaux de rénovation au bâtiment abritant la caserne.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

8.13.2 Recommandation de paiement – Travaux infrastructures 2017 – 9306-1380 Québec inc.

Considérant la recommandation de paiement reçu de l’ingénieur au dossier des travaux d’infrastructures 2017, monsieur Patrick Charron, ing., concernant les travaux liés à la surépaisseur du trottoir (rue St-Isidore).

2018-07-214

IL EST **PROPOSÉ** PAR :
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D’AUTORISER le paiement de la facture datée du 7 juin 2018 et portant le numéro 10271 à la compagnie portant le numéro 9306-1380 Québec inc., soustraction de la retenue contractuelle de 5%, **5 798.82 \$**, toutes taxes incluses.

D’AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-32000-521.

ADOPTÉE.

~~~~~

**8.13.3 Motion de félicitations pour les bénévoles et commanditaires ayant collaboré à la Journée de la Pêche**

2018-07-215

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE FÉLICITER** tous les bénévoles qui ont collaboré, de près ou de loin, à la réussite de la *Journée de la pêche* de Saint-Esprit du 9 juin dernier.

Le conseil adresse des remerciements spéciaux aux personnes bénévoles et organismes suivants :

Louis Long, Denis Lapalme, Nathalie Lacoursière, Martin Fafard, Michael Brett Henri, Thérèse Dion, Martin et Timothé Blais, Sandra Gareau, Maude Grégoire,

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Pierre-André Martin, Katheleen Racette, Marie-Josée Rouette, Martine Desrosiers, Kristyna Larouche, Marilyn Dufour, Matthew Dion, Maggie Roy, Gabriel Bellefleur, Isabelle Roberge, Annie Hamel, Jessica Beauchamp, Alicia Couture, Louis Grégoire, la Maison des Jeunes, Centre Refuge Nymous et le service de sécurité incendie.

Des remerciements sont aussi adressés à tous les commanditaires de l'évènement soit :

Madame la ministre Lise Thériault, Monsieur le Député Luc Thériault, Me Yves Chainé de Bélanger Sauvé, Me Denis Gagnon de Dunton Rainville avocats, Pneu Villemaire, Olymel s.e.c./l.p, Isolation Majeau & frères inc., la pharmacie Familiprix, O. Coderre et fils, DCA Comptable agréé, Excavation Marsolais sans oublier le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Québec et la Fondation de la faune du Québec.

L'évènement fut un grand succès grâce à leur implication et à leur contribution.

Que ces remerciements soient publiés dans l'*Info + Saint-Esprit*.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

8.13.4 Motion de félicitations pour les personnes, organismes bénévoles, employés municipaux et partenaires financiers ayant contribué au succès de la Fête nationale du Québec 2018

2018-07-216

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMERCIER ET DE FÉLICITER très sincèrement toutes les personnes, organismes, bénévoles, employés municipaux et partenaires financiers qui ont contribué de près ou de loin au succès de la Fête nationale 2018.

Le conseil adresse des remerciements spéciaux aux personnes bénévoles et organismes suivants :

Sara Gagnon, Nathalie Faucher, Olivier Boivin, Dominic Lapalme, Sébastien Grégoire, Alexandre Grégoire, le service de sécurité incendie et la Maison des jeunes.

Des remerciements sont aussi adressés à tous les commanditaires de l'évènement soit :

Monsieur Nicolas Marceau, Député Rousseau, monsieur Luc Thériault, Député de Montcalm, et messieurs Marcel Martel et Alexandre Grégoire pour le don de bois pour le feu de joie.

ADOPTÉE.

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Johanne Ringuette,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 58, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

2018-07-217

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

*Johanne Ringuette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière adjointe*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Michel Brisson,  
Maire et Président d'assemblée*